



# ÉCOLE JEANNE D'ARC- GAGNY

INSCRIPTION / MODIFICATION 2018/2019

**Pour 2ème TRIMESTRE 2018/2019 (janvier-février et mars)**

**CANTINE – ETUDE – GARDERIE**

*Après avoir pris connaissance du règlement financier désire modifier ou inscrire mon enfant*

Nom de l'enfant	Prénom de l'enfant	Classe

**Mettre OUI ou NON dans les cases ci-dessous**

*GARDERIE DU MATIN 7h45 – 8h15 (forfait 4 jours)*

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>

*CANTINE (forfait 4 jours – 3 jours)*

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>

*ETUDE- GARDERIE 16h30 – 18h (forfait 4 jours-3 jours-2 jours-1 jour)*

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>

*GARDERIE 18h -19h*

<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>

**Signature et date :**

## INSCRIPTION / MODIFICATION : CANTINE – ETUDE – GARDERIE

### Les enfants sont inscrits soit pour l'année, soit pour une période

Si vous souhaitez un changement de régime de cantine, d'étude ou garderie, nous vous remercions de vous rendre au secrétariat pour remplir un document administratif qui validera votre demande.

**Nous vous rappelons que tous les changements en cours de trimestre ne feront l'objet d'aucun remboursement (voir le règlement financier de l'école).**

## MODALITES DE FACTURATION

Pour que votre modification soit prise en compte sur votre relevé de frais, elle doit être demandée avant la facturation du trimestre soit :

- 1<sup>er</sup> trimestre faire votre demande avant le **10 septembre**.
- 2<sup>ème</sup> trimestre faire votre demande avant le **10 décembre**.
- 3<sup>ème</sup> trimestre faire votre demande avant le **10 mars**.

Le règlement du relevé de frais s'effectue par prélèvement ou par chèque le 5 du mois.

## PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Les demandes de prélèvement de l'année précédente sont reconduites automatiquement.

Tout changement de compte bancaire doit être signalé le 20 du mois au secrétariat pour être pris en compte le mois suivant.

Pour les familles qui souhaitent le prélèvement automatique, je vous remercie de vous rendre au secrétariat pour compléter le mandat de prélèvement SEPA accompagné de votre IBAN.

Nous restons à votre disposition si besoin.

Le Chef d'Etablissement  
Madame Achour